



Editorial : Crise sanitaire du Covid 19 et populations pauvres

La pandémie du Covid 19 a rappelé ou mis en évidence l'importance vitale du lavage des mains et plus généralement des règles de l'hygiène aux yeux de tout le monde.

Dans ce contexte, la situation des populations fragilisées, qui n'ont pas accès aux services de bases d'eau et d'assainissement, devient encore plus dramatique.

On estime que 2,2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, tandis que 4,2 milliards sont privées de services d'assainissement.

3 milliards d'êtres humains ne disposent d'aucune installation pour se laver les mains.

La croissance démographique, des modèles de croissance économiques « aquavores » non soutenables, une plus grande fluctuation des précipitations et la pollution des eaux (parmi d'autres milieux naturels) compliquent la résolution de ce problème.

Ces populations risquent de subir une double peine.

Certes, on sait encore bien peu de choses par rapport au comportement de ce virus, d'une façon générale, et en particulier en lien avec son écosystème, notamment en milieu tropical. Toutefois, le risque existe que le Covid 19 se répande encore plus vite dans les pays en développement.

Les pays les plus pauvres, la majorité des pays en développement n'auront pas les infrastructures de bases suffisantes, non seulement en ce qui concerne le lavage des mains, l'eau et l'assainissement, mais aussi les autres réseaux techniques (gestion des déchets, énergie, électricité, réseau de transport fiable, éclairage urbain) pour se protéger et se confiner convenablement. Les plus pauvres ne pourront tout simplement pas se confiner parce qu'ils « mangent le soir ce qu'ils ont gagné dans la journée ».

Pour ces personnes, la seconde peine - qui existait avant la crise - est que ce manque d'infrastructures de base constitue aussi une menace majeure pour le progrès économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

La crise sanitaire va engendrer une crise économique majeure et le risque est de voir les pays développés se recentrer sur leurs économies nationales qu'ils doivent absolument sauver et « occulter » l'aide internationale au développement.

Des investissements massifs sur les infrastructures de bases étaient nécessaires de manière urgente avant la crise. Ils ont été insuffisants et cela aggrave les conséquences de la pandémie actuelle.

Il sera nécessaire de tirer les leçons de cette catastrophe et non seulement de maintenir l'aide au développement mais aussi de l'augmenter.

Même du point de vue des intérêts économiques « égocentrés » de pays développés, cela reste une nécessité. Faire en sorte que des milliards de personnes ne soient plus dans une logique de survie au jour le jour et puissent devenir des consommateurs ne pourra qu'être bénéfique à l'économie mondiale.

Chiffres marquants des articles sélectionnés.

Les articles relevant de l'économie relative au domaine de l'eau ne traitent pas pour l'instant de la crise sanitaire actuelle. Ils peuvent paraître, pour cette raison, décalés.

Notons cependant les chiffres suivants :

- Le marché relatif à l'eau se situerait autour de 600 à 650 milliards de dollars, réparti entre les dépenses d'infrastructures pour 50 %, le traitement pour 30 % et les « utilities » pour 20 % (Source : Les Echos)
- Pour atteindre l'objectif numéro six du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, les investissements en capital dans les infrastructures d'eau et d'assainissement doivent atteindre 114 milliards de dollars, soit trois fois le niveau actuel (Source : Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau)

Sommaire

- [↳ dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques](#)
- [↳ tarification de l'eau](#)
- [↳ valeurs de l'environnement](#)

DEPENSES POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

[\[Article\] L'eau, un or bleu pour la planète et les entreprises qui la préservent - Investir-Les Echos Bourse](#)

Les métiers de l'eau sont devenus plus complexes, face à la nécessité d'aider les collectivités et l'industrie à économiser une ressource qui va se raréfier avec le réchauffement climatique. La Bourse de Paris compte les deux champions du monde et des petites « cleantechs » spécialisées dans le traitement.

Paru le 14/03/20 et mis à jour le 20/03/20

Ce marché se situerait autour de 600 à 650 milliards de dollars, réparti entre les dépenses d'infrastructures pour 50 %, le traitement pour 30 % et les « utilities » pour 20 %.

investir.lesechos.fr

[Article] [Rapport mondial de l'ONU-Eau : Alerte sur des investissements très en deçà des enjeux ! - La Revue EIN](#)

Pour atteindre l'objectif numéro six du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, les investissements en capital dans les infrastructures d'eau et d'assainissement doivent atteindre 114 milliards de dollars, soit trois fois le niveau actuel, révèle le Rapport mondial de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau. Le rapport annuel publié à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, démontre qu'investir dans la gestion des ressources en eau et les services d'approvisionnement contribue à limiter fortement les émissions de CO2 et ainsi à réduire les risques climatiques dans le futur. Les auteurs appellent à un engagement plus concret des États pour relever ce défi.

Paru le 24 mars 2020

Le rapport mondial sur les ressources en eau 2020 est téléchargeable à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372941.locale=en>
www.revue-ein.com

TARIFICATION DE L'EAU

[Actualité] [Note d'information sur le prix de l'eau • 2020 - Agence - Agence de l'eau Loire-Bretagne](#)

La note d'information destinée à accompagner le rapport annuel des maires sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est disponible. A travers ce quatre pages, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vous informe sur le pourquoi des redevances : qui paie quoi, comment elles sont utilisées pour aider à préserver l'eau ?

Paru le 30 mars 2020

agence.eau-loire-bretagne.fr

VALEURS DE L'ENVIRONNEMENT

[Article scientifique] [RO10 - Par-delà l'éthique et l'économie, par Michel Loreau - sfecologie.org](#)

La croissance démographique et économique des sociétés humaines vient se heurter de plus en plus frontalement aux limites écologiques de la planète Terre, engendrant une crise écologique globale. Cette crise se manifeste de multiples façons, notamment par un changement climatique de plus en plus perceptible et une érosion lente mais profonde de la biodiversité. Bien que la conscience de l'ampleur de cette crise ne cesse de croître, l'action collective pour la surmonter fait encore cruellement défaut.

Paru le 23 mars 2020

La tension entre les approches utilitaristes et non-utilitaristes est aussi vieille que le mouvement contemporain de conservation de la nature et ne montre aucun signe d'apaisement. Or, si elle peut être source de questionnements vivifiants, cette tension porte aussi préjudice au mouvement de protection de la biodiversité. Car non seulement elle l'affaiblit en le divisant, mais aussi et surtout, elle perpétue la confusion sur ses véritables objectifs et motivations. Il est donc essentiel d'aller au-delà de ces approches traditionnelles pour asseoir la protection de la biodiversité sur des fondements plus solides.

www.sfecologie.org

[Actualité] [Paiements Pour Services Environnementaux : La Commission Approuve Le Régime D'aide Aux Agriculteurs | Actualités Du Droit | Wolters Kluwer France](#)

Après un examen approfondi du régime d'aide notifié par la France le 29 juillet 2019, la Commission européenne a estimé compatible avec le marché intérieur le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) visant à valoriser la performance environnementale des exploitations agricoles.

Paru le 23 mars 2020

*La Commission a constaté que les objectifs fixés par les autorités étaient conformes à ceux mentionnés au point 43 des lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014–2020, à savoir « garantir une production alimentaire viable » et « promouvoir l'utilisation efficace et durable des ressources, afin de parvenir à une croissance intelligente et durable ». Elle a ainsi retenu que l'aide, prévue dans le cadre du « Plan biodiversité » (lire à ce sujet *Une mobilisation sans précédent pour la biodiversité ?*, *Actualités du droit*, 10 juill. 2018), était « nécessaire à la réalisation des objectifs d'intérêt commun » de l'Union.*

Lors de son examen, elle a également pu vérifier que le paiement pour services environnementaux :

- *comporte l'effet incitatif nécessaire ;*
- *est proportionné ;*
- *répond aux exigences de transparence (notamment par la publication sur un site internet de plusieurs informations relatives à l'aide en question).*

Enfin, appliquant les points 108 et 113 des lignes directrices, l'institution européenne a estimé que les effets négatifs de l'aide, en termes de distorsion de la concurrence et d'incidence sur les échanges entre États membres, sont bien limités au minimum en regard des plafonds d'intensité applicables à ce type d'aide.

www.actualitesdudroit.fr

La présente lettre relative à l'économie appliquée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la biodiversité s'y rattachant est en lien avec la rubrique du site internet de l'Office International de l'Eau.

Cette rubrique comprend différentes pages sur les aspects suivants :

- la présentation des grands enjeux relatifs à l'économie dans le domaine de l'eau ;
- la tarification de l'eau et de l'assainissement selon les usages ;
- l'évaluation de la valeur environnementale des milieux aquatiques ;
- l'économie et l'allocation des ressources aux différents usages ;
- l'économie et la prise de décision relative à la gestion de l'eau ;
- le suivi économique des services publics d'eau et d'assainissement ;
- les dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques.

La rubrique économie est accessible à l'adresse suivante : <https://www.oieau.fr/theme/eau-et-economie>

Elle est constamment enrichie des archives de la lettre économie et de liens vers des publications faisant référence sur les sujets évoqués ci-dessus.

Avec le soutien financier de l'OFB



Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@oieau.fr
Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, [cliquez ici](#)